

Demande de moratoire dans le secteur de la rivière Petit Pabos

La MRC du Rocher-Percé engagée pour le développement durable de son territoire

Chandler, le 5 mars 2025 – La MRC du Rocher-Percé souhaite faire le point concernant la demande de moratoire de la Ville de Chandler visant principalement le secteur environnant à la rivière Petit Pabos.

Le rôle principal de la MRC, comme prévu par la loi, est de favoriser un aménagement réfléchi et durable de son territoire. Le développement durable est composé de trois sphères : l’environnement, la société et l’économie. Les décisions de la MRC du Rocher-Percé doivent ainsi viser le meilleur équilibre et assurer une cohésion optimale entre ces trois sphères. Ainsi, lorsqu’on lui a demandé son soutien pour imposer un moratoire dans le secteur de la rivière Petit Pabos, la MRC a mesuré scrupuleusement les impacts qu’aurait cette éventuelle réglementation.

Afin de pouvoir baser ses décisions sur des faits crédibles et vérifiés, la MRC participe activement et de façon assidue aux rencontres de la table GIRT (gestion intégrée des ressources et du territoire) qui s’assure que les activités d’aménagement forestier sur le territoire public soient menées dans le respect des intérêts de tous. Aucun enjeu majeur nécessitant un moratoire sur les coupes n’a jamais été évoqué lors des rencontres.

Notons également que le secteur est déjà visé par pas moins de 420 mètres de protection en moyenne autour de la rivière Petit Pabos et que 30 % du territoire n’a jamais subi d’activités de coupes forestières.

« Nous sommes favorables à l’établissement d’aires protégées et à des restrictions quant aux coupes forestières. Mais nous sommes aussi favorables à l’accessibilité du territoire – à l’arrière-pays – qui permet à nos concitoyens de se déplacer en motoneige et d’aller travailler ou à nos voisins de venir pêcher et chasser tout en contribuant à notre économie locale. Le but est de trouver l’équilibre entre tout ça et de dialoguer pour y arriver », explique Samuel Parisé, préfet de la MRC du Rocher-Percé.

Une MRC parmi les plus respectueuses de l’environnement

La MRC est innovante en matière de respect de l’environnement et elle a mis en place plusieurs projets qui font l’envie de plusieurs autres MRC et municipalités au Québec. On peut penser au règlement adopté sur l’abattage d’arbres en forêt privée, au compostage obligatoire tant pour les citoyens que pour les entreprises, ce qui est une rareté au Québec, ou encore au Plan climat et au plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui sont en cours d’élaboration.

Ainsi, la MRC du Rocher-Percé souhaite collaborer avec chacun des membres de son conseil et l'ensemble de la collectivité pour continuer d'assurer le développement durable de son territoire.

- 30 -

Pour information :

Samuel Parisé, préfet de la MRC du Rocher-Percé
sparise@rocherperce.qc.ca